

Mai 2009

Résumé non technique du complément d'étude paysagère

Exploitation des carrières de Bossimé et Lives-sur-Meuse

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	12
2. METHODOLOGIE.....	23
3. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE PAYSAGE	34
3.1. <i>Incidences sur le périmètre de perception immédiate</i>	34
3.1.1. Incidences sur la vallée de la Meuse – carrière de Lives-sur-Meuse	34
3.1.2. Incidences sur le périmètre de perception moyenne	57
3.1.3. Incidences sur le périmètre de perception éloignée.....	67
3.1.4. Incidences sur le périmètre de perception exceptionnelle	67
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	78

1. Introduction

La présente étude paysagère s'inscrit dans le cadre de la demande de permis pour la réouverture et l'exploitation des carrières de Bossimé et Lives-sur-Meuse, introduite par la société Sagrex S.A.

Suite au dépôt de cette demande de permis, l'administration a notamment demandé que l'étude d'incidences qui l'accompagnait soit précisée, en ce qui concernait le chapitre déterminant les incidences paysagères du projet. C'est donc l'objet de ce complément, qui a été conçu comme une étude paysagère à part entière, remplaçant ainsi le chapitre correspondant de l'étude.

Il faut cependant préciser que le projet a été amendé par le demandeur, afin de respecter les recommandations émises lors de l'étude d'incidences, notamment en ce qui concerne la taille et le positionnement du merlon d'isolement. Le présent document est donc basé sur ce projet amendé, et en étudie les incidences tant en termes de visibilité que de modifications de la perception du paysage, aux différentes étapes de sa réalisation.

Ces étapes constituent principalement, pour rappel :

- l'établissement des infrastructures de stockage et de chargement sur la carrière de Lives-sur-Meuse ;
- l'agrandissement de la fosse d'extraction de Bossimé vers le nord, ainsi que l'installation des infrastructures de traitement en fond de fosse, lors des deux premières années ;
- l'agrandissement de la fosse d'extraction vers l'est, puis vers le nord, et stockage de « stériles » sur le remblai situé au sud-est, et installation d'un merlon d'isolement sur le pourtour est de la fosse.

Ce résumé non technique vise donc à expliquer brièvement la méthodologie appliquée pour l'identification des incidences paysagères du projet et reprendre les incidences les plus importantes. Les photomontages réalisés dans le cadre de cette étude sont repris dans le dossier cartographique situé à la suite du texte.

2. Méthodologie

A la demande des autorités compétentes, le périmètre à prendre en compte pour l'étude des incidences sur le paysage du projet correspond à un cercle de 10 km de rayon autour du projet. Il s'agit du périmètre théorique d'étude, ou **périmètre de perception éloignée**.

En raison de la topographie, le projet n'aura pas un impact visuel sur l'ensemble de cette superficie. Il convient donc de définir les **zones de visibilité** du projet.

Il s'agit des zones d'où le projet sera visible ou perceptible si l'on ne tient compte que de la topographie (relief). Les zones de visibilité ne tiennent donc pas compte des obstacles visuels (bois, constructions) qui conditionnent également le champ de vision et la longueur de vue.

La perception visuelle du projet sera cependant limitée, au sein des zones de visibilité (basées sur la topographie uniquement) par des obstacles visuels tels que les constructions ou les boisements. La prise en compte de ces obstacles visuels a permis la définition de **périmètres de perception visuelle** du projet.

Voir carte 1 : périmètres de perception visuelle.

Quatre périmètres de perception visuelle ont été définis :

- **Périmètre de perceptions immédiates** : Ce périmètre se situe à proximité immédiate du projet, de l'ordre de 1km. Cette zone permet d'étudier les caractéristiques du site actuel puis de la carrière elle-même, notamment les aménagements, les accès, les locaux, etc.
- **Périmètre de perceptions moyennes** : D'un rayon allant généralement de 1 à 5 km, ce périmètre est l'aire d'étude où le projet est visible dans son ensemble. Il s'agira d'étudier les paysages rapprochés de la carrière et les incidences de celle-ci.
- **Périmètre de perceptions éloignées** : Le périmètre de perceptions éloignées englobe toutes les zones situées au-delà d'un rayon de 5 km, et jusqu'au limites de l'aire d'étude théorique. Dans cette zone, le projet est toujours visible mais participe plus passivement au paysage. Il s'agira donc ici d'étudier les grands ensembles paysagers dans lesquels s'insère la carrière.
- **Périmètre de perceptions exceptionnelles** : Cette partie concerne l'étude des vues « exceptionnelles » depuis des sites classés ou depuis des sites sensibles, liés à des paysages culturels fréquentés. Il s'agit ici des vues depuis la citadelle et le château de Namur.

Les différentes zones de perception au sein de ces périmètres ont été visitées. 5 vues ont été retenues pour l'importance des incidences qu'elles connaîtraient suite à la mise en œuvre du projet. Des intégrations paysagères ont permis de définir et de décrire ces incidences.

Voir carte 2 : Localisation des photomontages

3. Evaluation des incidences du projet sur le paysage

3.1. Incidences sur le périmètre de perception immédiate

3.1.1. Incidences sur la vallée de la Meuse – carrière de Lives-sur-Meuse

La carrière de Lives-sur-Meuse accueillera les différents produits finis en vue de leur stockage avant commercialisation. Cette activité se déroulera uniquement au niveau des paliers inférieurs (plancher d'extraction et palier situé au niveau de la RN90). Les infrastructures de stockage, et de commercialisation seront implantées au début de la reprise de l'activité, et perdureront jusqu'à l'arrêt de celle-ci. Une fois les modifications réalisées, les incidences seront donc identiques tout au long de l'exploitation.

Etant donné que seule la partie inférieure de la carrière sera modifiée par le projet, les incidences sur les vues éloignées, qui concernent les paliers supérieurs de la carrière, seront peu significatives.

Pour les vues plus proches, soit essentiellement depuis la RN90 et la rive gauche de la Meuse (quai de chargement de Beez et Ravel), les modifications seront plus importantes. En effet, les aménagements prévus au niveau du quai et de l'entrée de la carrière conduiront à la construction de nouvelles infrastructures, notamment les infrastructures de chargement des camions et péniches, et à la reprise d'une activité sur le site (présence de camions, péniches plus nombreuses au niveau du quai de Lives). Ces différences s'inscriront essentiellement aux abords de la RN90, comportant déjà divers éléments influençant négativement les vues.

Voir le photomontage 1 – Situation projetée

Le projet participera à supprimer les anciens bâtiments délabrés présents à l'entrée de la carrière, mais verra l'apparition de nouvelles infrastructures plus imposantes et de la modification de l'accès à la RN90. L'édification du talus d'isolement semblable à celui déjà présent au niveau du site Natura 2000 permettra de limiter que partiellement les vues vers les infrastructures et les activités à l'intérieur de la carrière depuis Beez. Les vues depuis la rive opposée seront fortement modifiées avec l'apparition de ces infrastructures techniques conférant à la zone un caractère industrialisé. Depuis la RN90, la proximité des talus devrait cependant permettre de masquer partiellement ces infrastructures.

Les incidences paysagères seront donc importantes depuis la rive opposée de la Meuse, même si celles-ci seront limitées à la partie inférieure de la carrière.

3.1.2. Incidences sur le plateau mosan sud – carrière de Bossimé

3.1.2.1. Château-Ferme de Loyers et la Campagne Saint-Joseph

Le site du projet est actuellement peu visible depuis Loyers, soit en raison du relief et de la végétation en dehors du périmètre d'extraction, soit, depuis l'est, en raison de la présence du village de Loyers.

Les incidences attendues concernent donc essentiellement les vues depuis la Campagne Saint-Joseph et les abords du Château-Ferme de Loyers, lorsque la végétation présente n'empêche pas les vues. Le projet, tel qu'il a été étudié dans l'étude d'incidences, prévoyait à cet endroit la création d'un merlon de 10 m de haut dès les deux premières années d'exploitation. Les incidences de ce merlon étaient jugées comme très importantes, en particulier au moment de sa création et avant toute revégétalisation.

Voir le photomontage 2

Cependant, le projet amendé suite aux recommandations de l'étude d'incidences d'octobre 2008 prévoit la mise en place, à partir de la 20^{ème} année d'exploitation, d'un merlon de maximum 3 m de haut sur 6 m de large, et le maintien d'une bande forestière d'environ 25 m le long de la limite de la zone d'extraction. Cette bande boisée, associée à un merlon de taille réduite et à l'inclinaison du terrain vers l'est, permettront de maintenir les caractéristiques principales des vues en place et empêcheront toute incidence visuelle depuis la Campagne Saint-Joseph et le Château-Ferme de Loyers.

Voir le photomontage 2

3.1.2.2. Rue de Bossimé et Ferme de Bossimé

Depuis ces points de vue, le remblai de terres de découvertures et de stériles marque les vues vers le nord. Selon la présence ou non de bâtiments, de haies ou de bosquets, les vues sont plus ou moins filtrées, mais le remblai reste un élément fort de l'arrière plan.

Le projet prévoit le maintien de ce talus. Il sera cependant augmenté et remodelé par endroits, et sa pente devrait être plus prononcée à terme. Ces remodelages nécessiteront de défricher, au moins en partie le remblai, et d'y déposer des terres ocres tranchant avec les masses boisées vertes alentours. Ainsi durant une partie de l'exploitation du site, le remaniement du remblai modifiera l'arrière plan des vues depuis la rue de Bossimé et les abords de la ferme, essentiellement en termes de modification des coloris et des contrastes. La perception du relief du remblai restera sensiblement identique malgré les quelques remodelages attendus.

La zone excavée de la carrière n'est pas visible actuellement en raison du remblai. Dans la mesure où le remblai est conservé, et même augmenté, aucune vue sur la fosse et les fronts d'extractions ne sont à attendre.

Voir le photomontage 3 – Situation à 10 ans

A terme de l'exploitation, le remblai sera de nouveau recouvert par la végétation, via des plantations et une recolonisation du site. Les caractéristiques principales des vues actuelles seront alors rétablies. Ainsi, si les vues seront perturbées lors de la phase d'exploitation, les incidences au terme de l'activité seront faibles et l'on devrait retrouver les vues actuelles.

Voir le photomontage 3 – Situation à 30 ans

3.1.3. Rue Fosse Al Téroule

La carrière participe de manière importante au paysage depuis cette rue, notamment pour sa partie à l'est de l'E411. Depuis ces points de vue, les anciens paliers d'extraction sont déjà actuellement bien visibles. Cependant, ceux-ci s'intègrent relativement dans le paysage : couleur orangée délavée, végétation recolonisant les paliers et présence, sur le dessus, de la continuité de la zone boisée.

Lors de l'exploitation, les fronts vont avancer vers le nord et l'est, ouvrant une large excavation et la progression des fronts de taille marquera fortement les vues. La fosse sera d'autant plus visible qu'il s'agira de roche calcaire nouvellement mise à nu et dont la couleur tranchera fortement avec le contexte boisé aux alentours. De plus, au fil de l'exploitation et de l'avancée des fronts de taille, la continuité boisée présente sur le dessus sera défrichée puis exploitée.

Concernant le remblai, la même évolution et les mêmes incidences que celles décrites depuis la ferme de Bossimé sont à attendre. Comme mentionné, celui-ci sera, temporairement, recouvert de nouvelles terres et sans végétation. Cela renforcera, sur une partie de la durée de l'exploitation, la visibilité de la carrière et les incidences du projet sur le paysage.

Voir le photomontage 4 – Situation à 10 ans

Au terme de l'exploitation, la carrière constituera une large ouverture dans le paysage imprimant une séparation entre les massifs boisés. La végétalisation de la butte de remblai permettra cependant de réduire les incidences visuelles de la carrière par rapport à la phase d'exploitation.

Voir le photomontage 4 – Situation à 30 ans

A ces incidences importantes, il faut souligner la covisibilité de la carrière de Bossimé et de la carrière de Beez, située sur la rive opposée de la Meuse. La carrière de Beez marque fortement le versant nord, et contraste fortement avec le reste du versant. Le même type d'incidences est attendu au niveau de la carrière de Bossimé. Les vues depuis l'est de l'E411 seront donc profondément marquées par les activités extractives, et deux tâches orangées contrastant avec le paysage se répondront au moyen et à l'arrière plan. Il faut cependant mentionner que l'exploitation de la carrière de Beez devrait être arrêtée au maximum d'ici 5 à 6 ans. Il est alors probable que la roche calcaire mise à nue soit progressivement altérée, que sa couleur s'estompe et que quelques végétaux se développent. Si la fosse d'extraction restera toujours bien visible, notamment depuis la rue Fosse Al Téroule, celle-ci s'intégrera progressivement et marquera de manière moins importante les vues.

3.1.4. Incidences sur le périmètre de perception moyenne

Depuis les points de vue situés dans le périmètre de perception moyenne, le site de la carrière de Bossimé est inclus au niveau de l'arrière plan.

La visibilité de la carrière ne modifiera pas les caractéristiques actuelles de ces vues.

3.1.5. Incidences sur le périmètre de perception éloignée

La perception du site depuis les zones de ce périmètre est fortement limitée. Compte tenu de la distance importante de la carrière par rapport à ces points de vue, les modifications du site liées à la mise en œuvre du projet devraient être peu voire pas perçues. De manière générale, les caractéristiques des vues actuelles ne seront pas modifiées.

3.1.6. Incidences sur le périmètre de perception exceptionnelle

La mise en œuvre du projet aura des incidences sur les vues depuis la citadelle et le château de Namur. Celles-ci sont similaires lors des différentes phases de l'exploitation, seule leur emprise au sein du cône de visibilité varie.

Voir les photomontages 5 et 6 – Situation à 10 ans et Situation à 30 ans

L'avancée des fronts de taille marquera l'arrière plan des vues en créant un contraste de couleur et de texture. Ces modifications seront davantage visibles au début de l'exploitation de la carrière, où le remblai mis à nu s'ajoutera aux fronts de taille. A la fin de l'exploitation, la végétalisation du remblai et le « backfilling » réalisé au sein de la carrière diminueront la visibilité des fronts de taille et l'emprise de la carrière au sein des vues.

Concernant la carrière de Lives, seuls les plateaux supérieurs se devinent, à l'arrière du viaduc de Beez. Ainsi, le projet ne modifiera pas la perception actuelle de Lives.

Ainsi, les caractéristiques principales des vues depuis le château et la citadelle de Namur seront maintenues, à l'exception de la modification d'une partie de l'arrière plan.

4. Conclusion et recommandations

Comme tout projet d'activité extractive, le projet aura des incidences importantes. Le relief étant profondément modifié, ces incidences perdureront après la fin de l'exploitation et marqueront profondément et pour longtemps les paysages. Au terme de l'exploitation la colonisation par la végétation de la fosse d'extraction et des remblais, ainsi que l'altération de la roche, permettront d'estomper ces incidences, au moins par endroits. D'ici là, les incidences seront importantes, notamment au niveau de Bossimé.

Les incidences à l'ouest et au sud-ouest de la carrière, déterminées par la modification du relief, seront difficilement atténuées. Seule une prolongation vers le nord-ouest du remblai permettrait de masquer partiellement les fronts d'extraction, mais cela est irréalisable. En effet, à l'ouest du talus se rencontrent la voirie d'accès à Recynam et à la carrière, et au nord-ouest se trouvent les installations de traitement. Il paraît donc difficile, dans ces conditions, de prolonger le talus. Par contre, afin de masquer le haut des fronts de taille situés plus à l'intérieur de la carrière, il serait possible d'élever la hauteur du remblai. Ceci nécessiterait l'apport de terres supplémentaires et, si cela diminuerait la visibilité des fronts de taille, cela augmenterait les incidences depuis la ferme de Bossimé.

Les incidences à l'est de la carrière de Bossimé, au niveau de Loyers et de la Campagne Saint-Joseph, devraient être limitées par le maintien en place d'une bande boisée d'environ 25 m de large, masquant l'établissement d'un merlon de petite dimension.

Les aménagements prévus au niveau de Beez pour limiter la perception des infrastructures (création d'un talus et végétalisation de celui-ci) sont insuffisantes. Des efforts supplémentaires devraient être réalisés afin de favoriser l'intégration de ces bâtiments (choix des textures et des couleurs, végétalisation des murs, plantations supplémentaires au niveau du talus).